

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	11 (1882)
Heft:	11
Rubrik:	Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chement n'être pas de l'avis du traducteur. Pour émanciper l'esprit humain, Luther engendre les guerres de religion ; dans le même but, Voltaire allume cette conflagration qui, il y a quatre-vingt-dix ans, bouleversa l'Europe. Fourcroy, de jacobin, devenu réactionnaire, montrait les jacobins, bouffis des idées de Voltaire, « détruisant à la fois toutes les écoles sans en mettre à leur place. » — *Moniteur du 8 vendémiaire.*

CHRONIQUE

BERNE. — Le synode scolaire du cercle de Porrentruy s'est réuni à St-Ursanne pour traiter la question suivante :

Que peut faire l'école pour le développement physique de la jeunesse ?

1^o Quel est, en général, l'état physique des enfants qui fréquentent l'école et quels sont les principaux défauts que l'on combat ? Quelle en est l'influence sur les résultats de l'école ?

2^o Que peut faire l'école pour obvier à ces défauts et à leurs conséquences ?

- a) Au moyen de l'organisation scolaire ;
- b) Par l'enseignement ;
- c) Par la fourniture d'aliments, de vêtements, etc.
- d) Par d'autre moyens ?

L'assemblée approuve les conclusions du rapporteur M. Wächli, inspecteur, qui lui ont été soumises sous cette forme :

1^o L'état physique des enfants qui fréquentent les écoles primaires du district de Porrentruy est, dans le grand nombre des communes, satisfaisant :

On peut cependant constater quelques défauts, dont les principaux sont :

- a) Parfois négligence de la part des instituteurs qui n'ouvrent pas les fenêtres pour aérer la salle d'école.
- b) Fausse position des bancs au point de vue de la lumière et espace restreint des salles.
- c) Défectuosités dans la ventilation, l'éclairage et le chauffage.
- d) Construction des bancs d'après un système irrational.

D'autre part :

- e) Mauvaise nourriture des enfants et usage de boissons alcooliques.
- f) Malpropreté du corps et des habits des élèves, d'où résultent les maladies contagieuses.

Ces défauts ne peuvent avoir qu'une influence pernicieuse sur la jeunesse dans ce sens qu'ils sont pour elle la cause de maladies et qu'il lui font contracter de mauvaises habitudes.

2^e Que peut faire l'école pour obvier à ces défauts et à leurs conséquences ? De l'avis du rapporteur, l'école, proprement dite, est impuissante pour remédier aux inconvénients signalés, à l'exception du point *b*.

Propositions :

a) L'Etat, en réorganisant les écoles, doit établir un règlement, où sera arrêté le système de construction des bâtiments d'écoles, où il donnera des instructions sur les dimensions des salles, sur l'éclairage, le chauffage, la ventilation, la confection des bancs, l'établissement des lieux d'aisance, la construction des engins de gymnastiques, etc.

b) L'enseignement doit offrir plus de variété, en ce sens qu'entre les leçons qui occupent essentiellement l'esprit, on intercale des exercices de gymnastique.

Les leçons ne doivent pas être de longues durée, surtout avec les jeunes élèves. Le travail oral alternera souvent avec le travail écrit.

c) Les communes doivent fournir des aliments et des vêtements aux enfants indigents, au besoin les retirer de leur famille et les placer convenablement.

Circulaire à Messieurs les Inspecteurs scolaires.

Fribourg, le 21 octobre, 1882.

Monsieur l'Inspecteur,

La majorité des délégués présents à la Conférence intercantionale des Directeurs de l'Instruction publique, réunie à Olten le 19 septembre dernier, s'étant prononcée contre l'envoi de *travaux d'élèves*, à l'Exposition nationale de Zurich, la Commission d'organisation, ne voulant pas faire au canton de Fribourg une position isolée, a résolu, dans sa séance du 17 courant, d'adhérer à cette décision.

Agreez, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Commission cantonale d'organisation.

Le Secrétaire.



CORRESPONDANCE

Ce 22 septembre 1882.

Monsieur le Rédacteur,

La *Conférence libre des instituteurs de la Sarine* a tenu sa séance d'automne, le mercredi 20 courant, à l'école de Posieux. Cette Société, quoique d'hier seulement, semble prospérer, si nous en jugeons par le nombre des instituteurs qui y ont assisté.